

PV N° 2025/2

## CONSEIL PARTICIPATIF

PROCES-VERBAL - séance du mercredi 4 juin 2025

**Présidence** :

MITTERMAYER Catherine

**Présent-es** :

Mesdames, Messieurs,  
BARBIER Thomas  
CAESAR Mathieu  
CARTA Constance  
CARVALHO Sabrina  
CERDEIRA Pedro  
DONZE Anne-Elisabeth  
ELLER Audrey  
ELSIG Frédéric  
FRUTIGER Olivier (*invité ex officio*)  
GOLDSCHMIDT-CLERMONT Delphine (*secrétaire de séance*)  
MADROÑAL Abraham  
MAHASSEN Nicolas  
MAILLARD Méloé  
MIELE Raffaela  
NGUYEN-ROCHAT Nicole  
PATERNOSTRO Roberto  
PELLIZARI Judith  
PIEGAY Nathalie  
ROGGIA Carlo Enrico  
SCHMIDT Christophe  
VUCETIC Marko  
WETZEL René

**Absent-es** :

Mesdames, Messieurs,  
ALLEMAND Angela, excusée  
CALZOLARI Valentina, excusée  
DEVEVEY Eléonore, excusée  
FORNEROD Nicolas (*invité ex officio*)  
GAJO Laurent, excusé  
HAEBERLI Eric, excusé  
JOYEUX-PRUNEL Béatrice, excusée  
MARTINEZ TORRES Cristina, excusée  
MELLET Paul-Alexis, excusé  
POUPONNOT Yasmina  
RACINE Isabelle, excusée  
RUBAL Sandra (*invitée ex officio*), excusée  
ZHANG Laure  
ZUFFEREY Nicolas

**Assistant à la séance** :

Doyenne SERRA Francesca, Vice-doyen GIRAUD Cédric, Vice-doyenne HERRMANN Irène

La prof. C. Mittermayer préside la séance, le prof. L. Gajo étant excusé pour raisons de santé.

### **1. Adoption du procès-verbal de la séance du 02.04.25 (PV No 2025/1)**

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

### **2. Annonce des divers**

Deux divers sont annoncés : concernant la cafétéria à Uni Dufour et l'intelligence artificielle.

### **3. Communications du président**

La prof. C. Mittermayer donne lecture d'un message du prof. L. Gajo, qui remercie les membres du Conseil pour leur engagement au service de la Faculté.

Lors de la séance du 4 avril, le président avait annoncé deux points pour l'ordre du jour : les changements de direction à la tête des départements et l'adoption des modifications du Règlement d'organisation de la Faculté (ROFL). Ce dernier point doit être reporté à l'automne prochain, car le règlement est en cours de révision par le service juridique de l'Université.

La prof. C. Mittermayer fait le bilan des élections. Deux listes ont été présentées pour le CCER, les représentant-es des autres corps ont été élu-es tacitement. Pour le corps étudiant, les sièges qui restaient vacants ont pu être pourvus. La première séance du Conseil participatif dans sa nouvelle composition aura lieu le mercredi 17 septembre 2025 à 18h15.

La séance du Conseil participatif du 18 juin 2025 est annulée, en l'absence de points à traiter.

Le Bureau du Conseil participatif arrive au terme de son mandat. La prof. C. Mittermayer ne s'étant pas représentée, il sera nécessaire d'élire un nouveau ou une nouvelle représentant-e du corps professoral au sein du bureau. Quant à la présidence du Conseil, elle passera au CCER. Ces points seront votés lors de la séance du 17 septembre.

### **4. Communications de la doyenne**

La doyenne informe que le Collège a approuvé les rapports de sept concours professoraux, ce qui représente un renouvellement important au sein de la Faculté.

La doyenne présente le plan CCER. Lancé en 2022 par le rectorat précédent, grâce à un financement de la Convention d'objectifs (COB), ce plan conçu en quatre volets vise à améliorer les conditions de travail et de carrière du corps des collaborateurs/trices de l'enseignement et de la recherche (CCER). Une partie importante du budget du plan CCER a été affectée aux deux premiers volets du plan, consacrés aux assistant-es des Facultés des Sciences, de Médecine, de Droit et de Sciences de la société. La doyenne a mené de longues et intenses négociations avec le nouveau rectorat pour que le budget du volet 3, consacré au CCER senior, soit prioritairement dédié à la Faculté des lettres et à la FPSE (et à titre subsidiaire à la FTI), pour qu'un budget suffisant soit mis à disposition



et pour avoir la liberté de choisir les mesures les plus adaptées à chaque faculté (le rectorat précédent faisant pression pour imposer des mesures uniformes inadaptées aux problèmes spécifiques des facultés).

Le décanat a décidé de proposer au rectorat une mesure structurelle, concrète et réalisable, en s'appuyant notamment sur le rapport de la commission ad hoc du Conseil participatif réalisé en 2022, qui avait notamment mis en évidence des incohérences dans la définition des fonctions, avec la sous-valorisation de certaines tâches, l'absence de linéarité des barèmes d'engagement et les faibles taux d'activité. La mesure proposée vise à corriger une inégalité de traitement entre les chargé-es de cours de la Faculté et certain-es chargé-es d'enseignement qui ne dispensent pas des enseignements pratiques mais des séminaires thématiques de niveau équivalent aux chargé-es de cours, pour une rémunération largement inférieure (en raison de la différence de classe salariale et de valorisation des heures selon les barèmes de la Faculté). Le projet vise à transformer les postes de CE qui correspondent à un niveau CC en postes de CC. Le coût estimé de la mesure est d'environ un demi-million de francs. Ce montant inclut la revalorisation de 7,7 EPT (une quinzaine de collaborateurs/trices) de CE en CC, ainsi que des augmentations de taux correspondant à 2 EPT de CC pour compenser la perte d'heures d'enseignement. Cette demande a été acceptée par le rectorat : le budget de la Faculté sera donc augmenté de manière pérenne d'un demi-million de francs pour financer ce projet. La doyenne souligne que ce projet, bien qu'il ne permette évidemment pas de résoudre tous les problèmes du CCER de notre Faculté, représente une réalisation concrète qui témoigne de l'attention portée à la situation du CCER. La mise en œuvre concrète, et particulièrement la prise en compte des situations hybrides et complexes, sera confiée à la commission de planification de la Faculté, qui compte des représentant-es des différents corps. L'ACIL a également déjà été informée de ce projet. La doyenne précise enfin que la question de la linéarité des barèmes d'engagement avait également été présentée au rectorat, mais que la mesure n'a pas pu être financée. Concernant le problème des faibles taux d'activité, il est nécessaire d'intervenir lors de la planification des postes.

M. Ch. Schmidt demande si la transformation des postes de CE en CC induira une réduction du nombre d'heures d'enseignement. Mme D. Goldschmidt-Clermont explique que l'objectif est de conserver le même nombre d'heures d'enseignement, soit par une augmentation de taux d'activité de la personne concernée, soit, si cela n'est pas possible, par une redistribution des heures au sein de la discipline. M. Schmidt fait part de sa satisfaction concernant cette mesure, qui répond à un problème soulevé depuis longtemps par l'ACIL. La doyenne insiste sur la nécessité d'assainir les postes de manière pérenne.

La doyenne aborde la question des overheads. Le rectorat a pris des mesures financières, en supplément au plan de coupures de 4%, en raison du déficit de l'institution qui risque d'augmenter dans les prochaines années. Le rectorat a décidé d'intervenir sur les overheads (montants alloués par le Fonds national pour couvrir les coûts indirects de la recherche). Jusqu'ici, il retenait un montant fixe et distribuait le reste aux facultés. Le rectorat a décidé de changer ce système de répartition et de garder dès cette année 60% des overheads. La Faculté utilise les overheads pour financer les postes de conseillers/ères à la recherche, des pourcentages de postes du personnel administratif, des ristournes aux bénéficiaires de projets FNS et des postes passerelle de doctorant-es ou post-doctorantes. Dans un contexte de forte baisse des overheads qui lui sont alloués, la Faculté doit prioritairement protéger les postes des personnes déjà engagées sur ce fonds. Le décanat a donc dû prendre la décision de supprimer les ristournes accordées aux bénéficiaires de projets FNS, en prévoyant une mesure transitoire pour les projets

ayant débuté en 2024. Le rectorat prévoit d'autres mesures d'économies concernant le fonctionnement de l'administration, la recherche et l'enseignement.

La doyenne revient sur la réforme de la maturité. Elle a sollicité le rectorat, en concertation avec les doyen-nes d'autres facultés, pour qu'il rédige une lettre officielle à l'attention du DIP. Ce courrier présentera deux requêtes : premièrement, que le processus de vérification des moyens d'atteindre les objectifs de la nouvelle maturité dans sa mise en œuvre cantonale se fasse en étroite collaboration avec l'Université ; deuxièmement, pour le faire de manière suffisamment approfondie, que la mise en œuvre de la réforme soit reportée d'une année. Il semble en effet que le DIP avait prévu de prendre certaines décisions importantes avant l'été, avant même que le processus de consultation prévu à la rentrée ne débute.

## 5. Questions au décanat

M. M. Vucetic relaie une préoccupation des personnes qui travaillent à l'Aile Jura, qui déplorent l'absence d'espaces prévus pour les pauses, les repas ou pour pouvoir téléphoner. Il est conscient qu'il n'est sans doute plus possible d'agir pour l'Aile Jura mais demande s'il y a une marge de manœuvre pour mieux aménager le bâtiment central. Mme Goldschmidt-Clermont répond qu'il est très difficile d'obtenir des services de l'Etat des modifications des plans de Bastions central, ceux-ci étant fixés depuis plusieurs années. Des discussions sont toutefois en cours pour des aménagements (éviers, etc.). Il est prévu d'installer un espace fermé au sein des *open spaces* pour que les chercheurs et chercheuses puissent y passer des appels.

Mme M. Maillard demande si la cafétéria d'Uni Dufour a le droit de refuser que l'on y consomme des repas achetés à l'extérieur, même si l'on consomme aussi des choses achetées sur place. Le vice-doyen C. Giraud souligne qu'il s'agit d'un prestataire externe, qui a sans doute le droit de fixer ses conditions. M. N. Mahassen précise que les mêmes règles s'appliquent dans les cafétérias d'Uni Mail.

## 6. Directions des départements

6.1 Département de langue et littérature françaises modernes, du 15.07.2025 au 14.07.2028 :

Le **prof. Frédéric Tinguely** remplacera le prof. Vincent Debaene

Le **prof. Martin Rueff** remplacera le prof. Frédéric Tinguely *ad interim* du 15.01.26 au 14.07.26

6.2 Département des langues et des littératures françaises et latines médiévales, du 15.07.25 au 14.07.29 :

Le **prof. Yan Greub** remplacera la prof. Yasmina Foehr-Janssens

6.3 Département de langue et de littératures romanes, du 15.07.25 au 14.07.29 :

Le **prof. Carlo Roggia** remplacera le prof. Abraham Madroñal



6.4 Département d'histoire générale, du 15.07.2025 au 14.07.2029 :

Le **prof. Mathieu Caesar** remplacera le prof. Andreas Würgler

Le **prof. Andreas Würgler** remplacera le prof. Mathieu Caesar *ad interim* du 15.07.26 au 14.01.27

6.5 Département d'histoire de l'art et de musicologie, du 15.07.25 au 14.07.29 :

Le **prof. Frédéric Elsig** remplacera la prof. Marie-Theres Stauffer

Le Conseil accepte ces changements de direction de département à l'unanimité.

**7. Election de membres dans les commissions permanentes – doc. N° 1**

**7.1 Commission des études**

Sont proposé-es :

Le prof. **Bruce Fudge** en remplacement de la prof. Constance Carta (corps professoral)

**M. Pierre Bellon** en remplacement de Mme Laura Roux (CER)

**Mme Sarah Delapierre** en remplacement de Mme Ornella Strazzeri (corps étudiantin)

Le Conseil accepte à l'unanimité.

**8. Divers**

Mme Audrey Eller demande s'il existe des directives facultaires pour encadrer les travaux d'étudiant-es qui font usage des outils d'intelligence artificielle générative. La vice-doyenne Irène Herrmann répond qu'un groupe de travail a été constitué au sein de la Faculté pour traiter cette question importante. Le groupe de travail a rédigé des recommandations à l'attention des enseignant-es, qui sont accessibles sur le site de la Faculté : <https://www.unige.ch/lettres/formations/reglements>. Il s'agit notamment de limiter le nombre de travaux à rédiger à la maison et de demander la signature d'une déclaration sur l'honneur concernant l'utilisation de l'IA. Chaque enseignant-e est libre de déterminer dans quelle mesure l'utilisation de l'IA est acceptée, en fonction des spécificités de sa discipline.

M. Mahassen note que les enseignant-es ne semblent pas toujours informé-es de ces recommandations. La vice-doyenne I. Herrmann précise qu'elles ont fait l'objet de communications au conseil décanal et au Collège. Mme Eller suggère de faire un rappel à l'ensemble du corps enseignant à la rentrée. M. Mahassen souligne que les outils de détection d'utilisation de l'IA ne sont pas fiables.

La prof. C. Mittermayer remercie tous les membres du Conseil pour leur engagement.

La séance est levée à 19h30.